

BFMTV > Économie > France > France, Politique

Apprentissage: le Medef dénonce une "double erreur historique"

L'organisation patronale a dénoncé, lundi 23 décembre, ce qu'elle estime être une baisse des aides à l'apprentissage au profit des emplois aidés.



Y. D avec AFP

Le 23/12/2013 à 14:51

- Aa +

Imprimer cet article

réagir



Pierre Gattaz, le président du Medef, a fustigé la politique gouvernementale concernant le chômage des jeunes. (Bertrand Guay-AFP)

1 / 1

La **réforme** de la taxe d'apprentissage, votée au début du mois à l'Assemblée, est visiblement restée en travers de la gorge du Medef. Ce lundi 23 décembre, l'organisation patronale a dénoncé la "double erreur historique" du gouvernement au sujet de l'emploi des jeunes. Le Medef critique notamment la baisse programmée des aides à l'apprentissage, au profit d'une augmentation du budget des emplois aidés.

"D'une part, en baissant les aides à l'apprentissage tout en augmentant le budget des contrats aidés, dont les emplois d'avenir, il fait le choix du court terme sur le long terme", estime le Medef dans un **communiqué** pour lequel les contrats aidés "ne conduisent pas les jeunes à une qualification et à un métier". L'apprentissage, lui, "débouche logiquement, pour plus de 8 jeunes sur 10, sur un emploi, dont 60% en CDI", souligne le Medef.

Le Medef veut maintenir la pression

La principale organisation patronale française est sur la même ligne que Christian Jacob, qui a évoqué le sujet le matin même. Le patron des députés UMP a, en effet, plaidé, sur iTélé, pour la mise en place de l'apprentissage des jeunes dès l'âge de 14 ans, fustigeant au passage la politique du gouvernement en la matière.

Une manière également, pour le Medef, de maintenir la pression en vue des futures négociations interprofessionnelles, mais aussi des très attendues assises de la fiscalité, qui se dérouleront lors du premier trimestre 2014.

Les Conseils régionaux dans le viseur du Medef

La réforme de la taxe d'apprentissage, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2015, fusionne la taxe d'apprentissage et la contribution de développement de l'apprentissage (CDA) en un prélèvement unique de 0,68% de la masse salariale. Elle flèche ce prélèvement vers les régions, qui financent en partie les centres de formation des apprentis (CFA), et qui en bénéficieront au moins à 55%. Mais le Medef, de son côté, affirme que "plus d'un tiers des régions ne consacrent même pas aujourd'hui à l'apprentissage la totalité des fonds qui leur sont alloués à ce titre".